

# Reprise des opérations chirurgicales non urgentes et des services de santé connexes

Le 4 mai 2020

Dans le cadre de sa stratégie de relance, le gouvernement albertain a élaboré un plan visant à lever certaines restrictions sur les chirurgies non urgentes et autres services de santé professionnels réglementés.

Alors que l'Alberta continue à aplatir la courbe des infections à la COVID-19, la province est prête à lever certaines des restrictions sur les chirurgies de jour programmées non urgentes dans les régions où la capacité des hôpitaux et des cliniques et le taux de nouvelles infections à la COVID-19 ne présentent pas de risque significatif. Une approche soigneusement contrôlée et progressive sera utilisée, et les patients nécessitant les soins les plus urgents et ceux qui attendent des soins depuis le plus longtemps seront traités en premier.

« De nombreux Albertains ont dû retarder d'importantes interventions non urgentes programmées afin que nous puissions nous assurer que notre système de santé était prêt à faire face à un afflux de patients atteints de la COVID-19. Grâce aux mesures prises par notre gouvernement et Alberta Health Services, ainsi qu'au travail acharné et au dévouement des travailleurs de la santé de première ligne, notre système de santé est maintenant en mesure de commencer à reprendre certaines de ces interventions. Ensemble, nous irons de l'avant, fournirons aux patients les soins dont ils ont besoin, entourerons les Albertains vulnérables d'un anneau de défense et reconstruirons notre province pas à pas. »

*Tyler Shandro, ministre de la Santé*

## Renseignements connexes

[COVID-19 info for Albertans](#)  
(disponible en anglais)

[AHS self-assessment tool](#)  
(disponible en anglais)

[Alberta's relaunch strategy](#)  
(disponible en anglais)

## Multimédia

[Visionnez](#) la conférence de presse (disponible en anglais seulement)

## Demandes des médias

[Tom McMillan](#)

780-422-4905

Directeur adjoint,  
Communications, ministère  
de la Santé

[Kerry Williamson](#)

780-905-5890

Communications, Alberta  
Health Services

La priorité sera de traiter les patients qui seraient les plus exposés si leur opération était encore retardée et ceux qui ont attendu le plus longtemps. Alberta Health Services (services de santé de l'Alberta; AHS) a créé un système de réservation centralisé et contactera les patients inscrits sur les listes d'attente afin de reprogrammer les interventions. Au fur et à mesure que les interventions s'accéléreront, la province continuera à évaluer et à déterminer les interventions supplémentaires qui peuvent reprendre, comme les séjours de courte durée.

« La sécurité de nos patients, de notre personnel et de nos médecins sera toujours notre priorité. Nous relancerons les chirurgies d'un jour de manière stratégique et réfléchie et ajouterons progressivement d'autres interventions. Nous équilibrerons cette relance avec nos mesures continues en réponse à la COVID-19, et nous évaluerons continuellement nos efforts à mesure que nous avancerons. »

*D<sup>e</sup> Verna Yiu, présidente et directrice générale, Alberta Health Services*

Outre la reprise de certaines opérations non urgentes, les professionnels de la santé indépendants réglementés, tels que les chiropraticiens, les physiothérapeutes, les psychologues et d'autres fournisseurs de soins communautaires, notamment les optométristes, les audiologistes et les diététiciens, sont également autorisés à reprendre leurs activités à condition qu'ils soient en mesure de suivre les directives du ministère de la Santé pour limiter la transmission dans ces milieux.

Le gouvernement de l'Alberta travaille en étroite collaboration avec les ordres professionnels qui régissent les professionnels de la santé en Alberta afin d'élaborer des directives pour leurs membres qui choisissent de reprendre leurs activités. Ces lignes directrices portent notamment sur l'éloignement physique, le dépistage de la COVID-19 chez les patients, les soins aux patients atteints de la COVID-19, l'utilisation de l'équipement de protection individuelle (EPI) et les procédures de nettoyage. Entre-temps, les professionnels de la santé doivent suivre les directives du ministère de la Santé sur les pratiques sécuritaires. Il incombera à chaque clinique ou praticien de déterminer sa capacité à assurer sa propre sécurité et celle de ses patients et de son personnel.

Toutes les autres mesures de santé publique existantes restent en place pour arrêter la propagation de la COVID-19. Les Albertains doivent faire face à la relance avec la même attention, la même discipline et la même résilience dont ils ont fait preuve tout au long de la pandémie de COVID-19.

### En bref

- La mesure la plus importante que les Albertains peuvent prendre pour prévenir les maladies respiratoires, y compris la COVID-19, est de pratiquer une bonne hygiène.
  - Cela implique de se laver les mains régulièrement pendant au moins 20 secondes, d'éviter de se toucher le visage, de tousser ou d'éternuer dans son coude ou sa manche, et de jeter les mouchoirs de manière appropriée.
- Toute personne présentant des symptômes de la COVID-19 doit effectuer [l'auto-évaluation](#) d'AHS et se faire tester si on lui demande de le faire. Les symptômes sont les suivants :

- Fièvre
- Frissons
- Nouvelle toux ou aggravation d'une toux chronique
- Apparition ou aggravation d'un essoufflement ou d'une difficulté à respirer
- Mal de gorge ou déglutition douloureuse
- Nez bouché ou qui coule
- Maux de tête
- Douleurs musculaires ou articulaires
- Malaise général, nouvelle fatigue ou épuisement important
- Symptômes gastro-intestinaux, notamment nausées, vomissements, diarrhée ou perte d'appétit inexplicée
- Perte de l'odorat ou du goût
- Conjonctivite
- Un [outil d'auto-évaluation](#) distinct est disponible pour les travailleurs des services de santé et des refuges, les agents de contrôle et les premiers intervenants. Après avoir rempli le formulaire, il n'est pas nécessaire d'appeler le 811.

La reprise des chirurgies non urgentes et celle des services de santé connexes sont des éléments de la stratégie de relance de l'Alberta qui doivent être mis en place avant que l'Alberta puisse commencer à lever en toute sécurité les restrictions en matière de santé publique. Pour de plus amples renseignements, visitez le site [alberta.ca/covid-19](http://alberta.ca/covid-19).